

Extrait du procès-verbal

Séance du : 4 octobre 2021
Présidente : Mme Valérie MAUSNER LEGER
Rapport sur : Préavis N° 2021/1
Rapporteur : M. Pierre GIRARD

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N°2021/1 concernant l'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- d'accorder l'autorisation générale de plaider à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026.

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme levé le 5 octobre 2021.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



La Secrétaire :